



Cartographie

DES PARTENAIRES RÉGIONAUX EMPLOI
FORMATION EN NOUVELLE-AQUITAINE

Repérer les organismes de formation de la Branche ALISFA en Nouvelle- Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine finance pour les demandeurs d'emploi des parcours qualifiants adaptés à leurs talents, à leurs attentes et à la réalité des besoins de l'économie. La politique de formation professionnelle vise :

- Le développement de l'accès à la formation pour une qualification souhaitée et efficace qui mène à l'emploi, et visant l'élévation du niveau de qualification et de compétences des néo-aquitains,
- L'égalité des chances, pour que chacun puisse choisir son orientation, exprimer ses potentialités et ses compétences, accéder à une qualification et trouver un emploi, en facilitant la construction de parcours de formation,
- L'égalité et l'équilibre des territoires, pour garantir l'accès à tous aux droits fondamentaux dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la formation quelle que soit son origine géographique ou sociale.

1 - La base de données Rafael : moteur de recherche sur l'offre de formation en Nouvelle-Aquitaine

Vous pouvez consulter la base de données Rafael qui est **l'outil de gestion de l'offre de formation et de la préinscription développé en région Nouvelle-Aquitaine**. Rafael constitue à la fois le moteur de recherche sur l'offre de formation, les métiers et les certifications en Nouvelle-Aquitaine et l'outil de gestion dématérialisé des candidatures. : cliquez [ici](#)

Il est développé par CAP METIERS Nouvelle-Aquitaine, le CARIF OREF de la Région et financé en partie par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il faut renseigner dans le filtre de recherche les formations en lien avec la branche pour accéder à l'offre de formation sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine en alternance ou en formation continue.

2 – CMaFormation/ CMonAlternance

CMaFormation, c'est quoi ?

Quel que soit votre statut (élève, étudiant, en recherche d'emploi, en reconversion ou en activité), ce site permet de trouver la formation qui vous correspond !

CMaFormation propose une véritable recherche guidée par domaine ou organisme.

En créant votre compte, vous pouvez accéder à des services personnalisés et consulter ou candidater directement à certaines formations.

Cliquez [ici](#)

CMonAlternance, c'est quoi ?

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine a lancé un nouvel outil CMonAlternance. Il permet de mettre en relation les entreprises et les candidats en recherche de contrat d'apprentissage et de stage professionnel dans toute la Nouvelle-Aquitaine.

Vous souhaitez diffuser une recherche de stagiaire ou de contrat en alternance : cliquez [ici](#)

UNIFORMATION sur la Région Nouvelle- Aquitaine

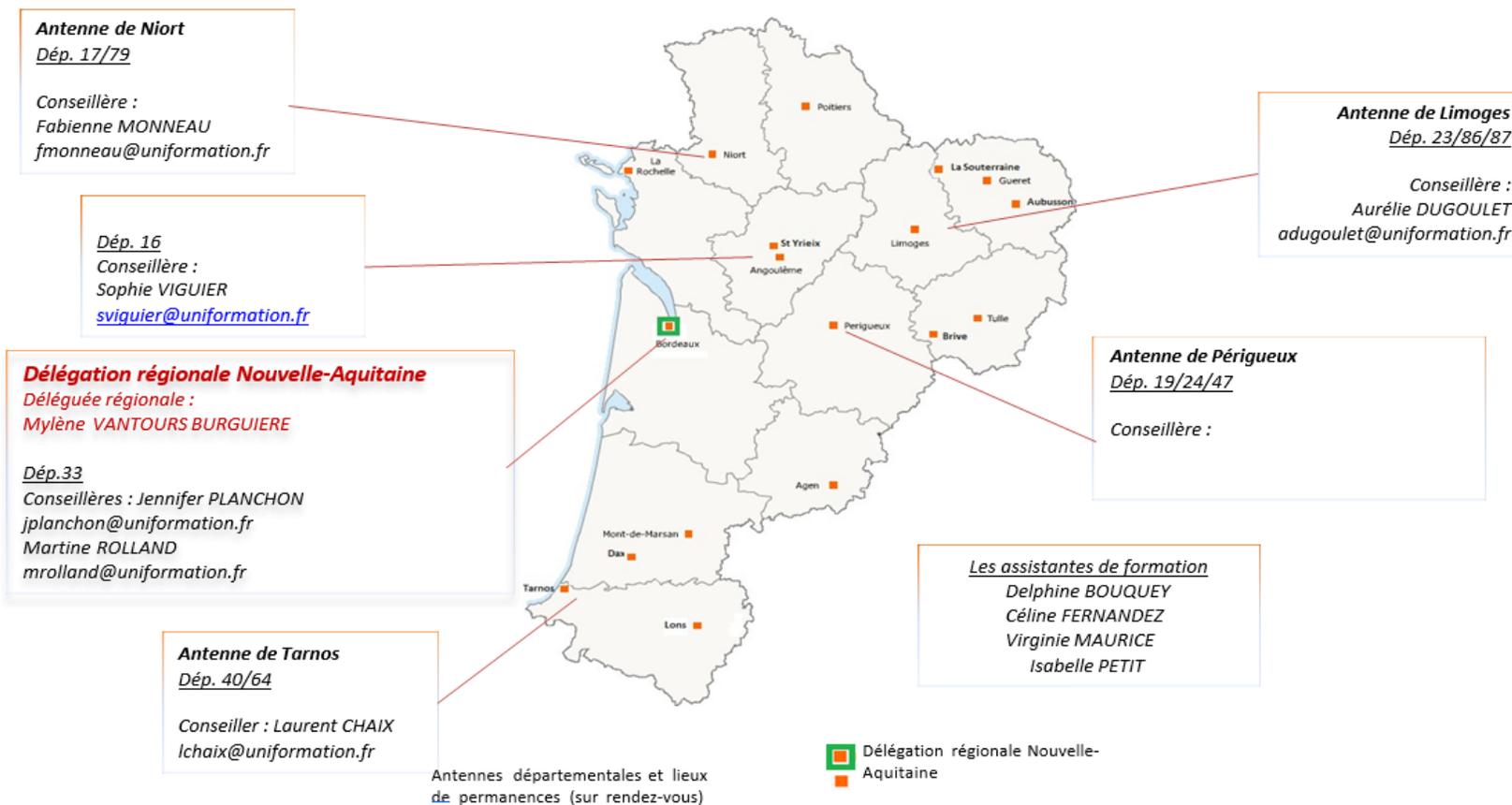
UNIFORMATION est l'OPCO de la cohésion sociale.

Il couvre notamment 18 branches dont ALISFA. Parmi ses missions :

- Développer l'alternance
- Poursuivre l'accompagnement des TPE et des branches professionnelles : les orienter et conseiller dans les financements de la formation professionnelle et les accompagner sur des aspects d'ingénierie pédagogique, de parcours, RH : recrutement, insertion, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Interlocuteurs en Nouvelle-Aquitaine

Vos contacts Uniformation



La Région Nouvelle- Aquitaine : partenaire institutionnel emblématique en Nouvelle- Aquitaine

L'action de la Région Nouvelle-Aquitaine est d'oeuvrer pour 5 grandes thématiques : le développement économique et l'emploi, la jeunesse, l'aménagement du territoire, la transition écologique et énergétique, et l'Europe.

Concernant les 2 premières thématiques, la Branche ALISFA peut être un appui :

- Pour aider la Région à définir une politique de formation professionnelle stratégique en donnant lecture des enjeux de la Branche et anticiper les besoins de demain,
- Promouvoir l'alternance dans les métiers de la branche du lien Social et familial,
- Travailler ensemble sur l'insertion à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi.

1 – Les Contrats Régionaux de Filière

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles ou CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018-2022, adopté par la Région le 26 juin 2018, prévoit la mise en place d'une politique contractuelle entre la Région, l'Etat et les branches professionnelles, au service du développement des formations et de l'orientation professionnelles. Il a été renouvelé sur 2023-2028.

Ces contrats Régionaux de filière (CRF) sont des cadres de contractualisation construits avec les acteurs de ces filières (branches professionnelles, OPCO, Service Public de l'Emploi, autorités académiques, services déconcentrés de l'Etat, etc.) sur l'intégralité du champ orientation-Formation-Emploi

- L'attractivité des métiers et du secteur
- Le développement des formations et de l'apprentissage
- La mixité des parcours
- L'insertion des sortants de formation, des demandeurs d'emploi
- L'aide au recrutement des entreprises
- La formation des salariés

Concernant la branche ALISFA, les référentes régionales participent aux travaux de 2 CRF :

- Sport, animation, loisirs et lien social
- Santé, action sociale, métiers du social et du médico-social

1 – Les Contrats Régionaux de Filière (suite)

Concernant la branche ALISFA, les référentes régionales participent aux travaux de 2 CRF :

- **Sport, animation, loisirs et lien social**

Contact : **Christophe NOUHAUD**, Pôle Formation et Emploi Direction de l'Emploi et de l'Evolution Professionnelle (DEEP) / Service expertise et relation filières Filière Sport, Animation, Loisirs, Lien social

Mail : christophe.nouhaud@nouvelle-aquitaine.fr Tél : + 33 05.55.45.54.05

- **Santé, action sociale, métiers du social et du médico-social**

Contact : **Olivier LARPIN**, Chargé de mission Schéma des formations Sanitaires et Sociales

Mail : olivier.larpin@nouvelle-aquitaine.fr Port : 06 27 39 34 46

2 – Réseau ambassadeurs métiers en Nouvelle-Aquitaine

Ce réseau met en relation les professionnels avec les publics en quête d'orientation et/ou en reconversion, afin de permettre le partage d'expériences et enrichir l'horizon des choix possibles.

Il a pour vocation d'être ouvert à l'ensemble des métiers et des secteurs.

Avec le réseau Ambassadeurs Métiers de la Région Nouvelle-Aquitaine vous pouvez :

- **Devenir Ambassadeur.drice en témoignant de votre propre expérience professionnelle**
- **Échanger avec différents publics** et leur faire découvrir la réalité de vos métiers,



Si vous souhaitez transmettre votre passion pour un domaine d'activité, avoir l'occasion de casser les idées reçues sur certains métiers, susciter des vocations, vous pouvez devenir des ambassadeurs.drices, Cliquez [ici](#) pour accéder au formulaire d'inscription,

Le service public de l'emploi (SPE) en Nouvelle- Aquitaine

Le SPE comprend les représentants de l'État & les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, Missions Locales et organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ils seront un appui si vous souhaitez diffuser une offre et/ou intervenir auprès de demandeurs d'emploi pour présenter les métiers de la branche.

Attention, le projet de loi pour le plein emploi qui a été validé le jeudi 14 décembre 2023 par le Conseil constitutionnel va définir les contours de France Travail. Ce nouvel opérateur du service public de l'emploi va remplacer Pôle emploi à compter du 1er janvier 2024, avec des missions élargies et un accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi. Ce document sera réactualisé en conséquence.

1 – Les Missions Locales

Les **Missions Locales** sont des structures qui accompagnent gratuitement les jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur autonomie professionnelle et sociale et accéder à la formation et à l'emploi.

Il existe 43 Missions Locales en Nouvelle-Aquitaine et chacune d'entre elles dispose d'un service Emploi qui propose une offre de service à destination des entreprises du territoire :

- Aide au recrutement
- Mise en relation de candidat.e.s sur tout type d'emploi (CDI, CDD, Intérim, alternance, contrats aidés)
- Promotion de secteur d'activités et entreprises qui recrutent par la participation ou la mise en place d'évènements (forum, ateliers, etc.)

Pour diffuser une offre d'emploi ou présenter vos métiers auprès de jeunes afin de susciter des vocations, rapprochez-vous de la **Mission Locale** la plus proche de votre territoire : cliquez [ici](#) pour accéder à la cartographie en Nouvelle-Aquitaine.

2 – Le réseau CHEOPS et des CAP EMPLOI

CHEOPS Nouvelle Aquitaine représente l'ensemble des organismes de Placement Spécialisés (OPS) conventionnés pour délivrer une mission de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) au bénéfice des **personnes en situation de handicap** et des employeurs dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle et d'accompagnement spécifique pour les travailleurs handicapés mis en œuvre par l'État, le Service Public de l'Emploi, l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Ils sont chargés de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ils assurent, en complémentarité avec Pôle emploi, une prise en charge adaptée des travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi. Ils accompagnent également les salariés en risque de perte d'emploi du fait de leur état de santé.

Si vous souhaitez diversifier votre recrutement et intégrer durablement une personne en situation de handicap, cliquez [ici](#) pour accéder à la cartographie en Nouvelle-Aquitaine.

3 – Les agences Pôle Emploi

Il y a 76 agences Pôle Emploi en Nouvelle-Aquitaine. Leur rôle est double, il permet :

- D'indemniser les demandeurs d'emploi et les accompagner vers le retour à l'emploi
- De guider les entreprises dans leurs recrutements.

Vous pouvez consulter l'enquête **Besoins en Main-d'œuvre** (BMO) qui mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier.

Vous pouvez consulter l'enquête, les statistiques et les différentes infographies en cliquant [ici](#).

Vous pouvez diffuser des offres et rencontrer un conseiller pour vous aider dans votre recrutement.

cliquer [ici](#) pour accéder à la cartographie des agences en Nouvelle-Aquitaine

Les opérateurs dans le cadre des dispositifs individuels de formation en Nouvelle- Aquitaine

Les dispositifs individuels de formation permettent aux salariés comme aux demandeurs d'emploi de se former tout au long de leur vie.

Dans ce cadre, les formations sont de véritables tremplins pour acquérir de nouvelles compétences, se renouveler, évoluer, se convertir, etc.

1 – Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

Quel que soit son statut, salarié indépendant ou du privé, vous avez accès au service de conseil en évolution professionnelle qui est assuré par le Réseau EVA en nouvelle-Aquitaine. **Cette entité va bientôt changer de nom et s'appeler Avenir Actifs.**

Si vous avez besoin de faire un point avec un conseiller pour tout projet : faire un bilan d'étape sur sa carrière, évoluer, monter son entreprise, valoriser son expérience dans le cadre d'une VAE, reprendre une formation diplômante ou qualifiante, démissionner et changer de vie, etc.

Vous pouvez solliciter un RDV avec le Réseau EVA mandaté par France Compétences pour les salarié.e.s de la Nouvelle-Aquitaine.

=> Pour cela, il vous suffit de cliquer [ici](#) et choisir sa modalité de rencontre (téléphone, visio ou RDV en présentiel) et renseigner son code postal pour voir les permanences sur votre territoire.

Vous pouvez également faire intervenir ce réseau pour une information collective auprès de vos collaboratrices et collaborateurs. Pour cela, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Alice DENMANIVONG, Directrice de projet adjointe
Mail : adenmanivong@cibc33.fr Tel : 07 57 17 72 78

2 – Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) est au service de votre projet de formation, il permet de consulter vos droits à la formation et de les mobiliser tout au long de votre vie professionnelle pour financer vos projets de formation.

Le compte est alimenté automatiquement chaque année

Pour un salarié travaillant au moins à mi-temps

500€ / an
Dans la limite de 5000€

Majoration de 300€
 Pour les bénéficiaires de l'OETH
 Pour les salariés de niveau CAP-BEP et infra

800€ / an
Dans la limite de 8000€

LES FORMATIONS ELIGIBLES

▶ Actions de formation « certifiantes » : inscrites au RNCP ou au Répertoire Spécifique

▶ Accompagnement VAE

▶ Bilan de compétences

▶ Certificat CleA

▶ Formation au **code de la route et aux permis de conduire**

▶ Accompagnement et conseil pour **création et reprise d'entreprise**

Certaines absences permettent d'alimenter son compte CPF :

- Congés de maternité, paternité, adoption, congés payés, congés de présence parentale, de proche aidant ou congé parental
- Absences suite à un accident de trajet, un accident de travail, ou une maladie professionnelle

2 – Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) est au service de votre projet de formation, il permet de consulter vos droits à la formation et de les mobiliser tout au long de votre vie professionnelle pour financer vos projets de formation.

Si la formation se déroule **sur le temps de travail** :

- Le salarié devra adresser à son employeur une demande d'autorisation d'absence
- L'employeur peut refuser sans justification, autant de fois qu'il le souhaite

Si l'employeur accepte, les heures de formation constitueront un temps de travail effectif et donneront lieu au maintien de la rémunération du salarié.

PRISE EN CHARGE

La Caisse des dépôts ne finance que le coût pédagogique, à hauteur des droits acquis sur le compte : pas de prise en charge du salaire, ni des frais annexes

3 – Le bilan de compétences

Un bilan de compétences, c'est un accompagnement méthodologique pour analyser ses compétences professionnelles comme personnelles. Il permet de faire le point sur ses aptitudes et ses motivations, au moment d'une évolution ou d'un changement dans sa carrière et de définir d'éventuels besoins de formation.

Il se déroule en 3 phases définies par le code du travail :

La phase préliminaire	Elle a pour rôle d'informer des conditions de déroulement du bilan, d'analyser la nature de la demande et d'identifier les besoins.
La phase d'investigation	Elle permet au bénéficiaire d'analyser (avec l'aide d'un.e formateur.trice) ses motivations, ses intérêts professionnels et personnels, ses compétences et ses connaissances pour définir ses possibilités d'évolution professionnelle.
Une phase de conclusion	Elle permet d'établir les résultats détaillés de la phase précédente, à savoir lister les conditions qui vont favoriser la réalisation du projet retenu et les principales étapes de sa mise en œuvre.

Durée :

Il se déroule sur plusieurs séances de 2 à 3 heures pour une durée maximum de 24 heures. Il peut s'effectuer pendant le temps de travail sans perte de rémunération. En revanche il faut obligatoirement faire une demande de congé pour réaliser le bilan de compétences.

Vous souhaitez consulter la liste des centres de bilan de compétences sur la Région Nouvelle-Aquitaine : cliquez [ici](#)

4 – La VAE

« France VAE » devient l'espace unique pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches. Depuis le mois de juillet 2023, plus de 50 acteurs institutionnels de la VAE – parmi lesquels les Régions, les certificateurs, branches professionnelles et Pôle emploi – sont rassemblés sur la plateforme pour permettre aux actifs de faire reconnaître leurs compétences sur près de 200 certifications dans six secteurs prioritaires : la **santé**, le **sanitaire et social**, la **grande distribution**, la **métallurgie** et le **sport**.

RDV sur le portail de France VAE : <https://vae.gouv.fr/>

Rappel des 5 grandes étapes :

- **Étape 1 – Renseignez-vous** : étudiez l'opportunité d'engager une démarche de VAE au regard de votre projet professionnel.
- **Étape 2 – Déposez un dossier de recevabilité (livret 1)**: les organismes certificateurs vérifieront ainsi , que vous remplissez les conditions requises pour engager une démarche de VAE.
- **Étape 3 – Déposer un dossier de validation (livret 2)** : ce sera le support d'évaluation pour le jury. Vous pouvez être accompagné pour cette étape.
- **Étape 4 – Préparer l'évaluation finale** : il s'agit d'un entretien avec le jury pour échanger sur votre dossier de validation.
- **Étape 5 – Découvrez le résultat** : vous serez informé de la décision du jury sur l'obtention totale ou partielle de votre certification ou sur son refus.

4 – La VAE (suite) : les Points Relais Conseil VAE

Il faut savoir qu'en Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional finance et coordonne les Points Relais Conseil VAE en Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif va certainement disparaître à la généralisation des services de France VAE mais il est toujours d'actualité.

Chaque point relai conseil en VAE est doté de consultants qui proposent:

- Une information **actualisée** sur le droit à la validation des acquis;
- Une aide dans le **choix** des certifications professionnelles accessibles;
- Un **soutien** dans la construction du dossier de candidature (**Livret 1**);
- Une **guidance** dans l'accès à un éventuel accompagnement (**Livret 2**);
- Un **suivi** du parcours de certification.

Pour trouver le Points Relais Conseil VAE le plus proche, veuillez cliquer [ici](#)

5 – Le dispositif Transitions PRO

Il permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession, de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Il se substitue à l'ancien Congé individuel de formation (CIF) supprimé depuis le 1er janvier 2019.

Plusieurs étapes à respecter :



* Ancienneté spécifique pour les salariés en CDD, intérimaires, intermittents du spectacle.

Pour en savoir plus, RDV sur le site de Transitions Pro :

<https://www.transitionspro-na.fr/>

Se rapprocher de Pascal PEYRÉ,
Responsable Pôle Référents Parcours à Transitions Pro :

referentparcours@transitionspro-na.fr